

Pour la première fois, l'Aiduce (association de consommateurs) et l'OFT (prévention du tabagisme) s'associent pour lancer un cri d'alarme sur l'avenir de l'e-cigarette en France et en Europe

Alors que les ventes de cigarettes étaient stables en France depuis 2005, elles ont baissé de 3% en 2012 et de 8% les 7 premiers mois de 2013, sauvant ainsi des milliers de vies.

L'explication la plus plausible à cette baisse importante des ventes de tabac est l'apparition de l'e-cigarette que 22,6% des fumeurs (3 millions) ont essayé selon la réanalyse de l'Eurobaromètre 2012, probablement plus de 2 fois plus aujourd'hui. Il y a près de 400 boutiques en France alors qu'il n'y en avait que 100 en début d'année 2013.

L'e-cigarette libère de la nicotine, quelques irritants et parfois des traces de polluants inutiles dans sa vapeur et la recherche d'une norme pour assurer la qualité des liquides et d'un consensus sur les étiquetages s'imposent, mais dès maintenant les données scientifiques disponibles confirment que la vapeur de l'e-cigarette est infiniment moins toxique que la fumée du tabac¹. Remplacer la cigarette traditionnelle par la cigarette électronique est un gain pour la santé. En revanche, l'e-cigarette ne doit pas être utilisée par les non-fumeurs et il faut prévenir autant que possible l'initiation du produit par les non-fumeurs, en particulier les adolescents.

Il faut laisser l'e-cigarette pleinement accessible au fumeur afin d'accélérer le passage du tabac vers l'e-cigarette. Au Royaume-Uni, la disponibilité du dispositif peut rester importante avec un statut de médicament (gratuit avec le NHS et toujours vendu dans les supermarchés) mais même dans ce contexte-là, la médicalisation ferait disparaître tous les produits actuellement commercialisés². Dans d'autres pays comme la France, un statut pharmaceutique (non voulu par les pharmaciens français) réduira considérablement l'accès au produit³ (à moins d'assister à l'exposition d'un marché illégal) et nuira à la régression du tabagisme.

Un amendement présenté par Frédérique Reis⁴, Rebecca Taylor et Chris Davies offre un statut non pharmaceutique pour les produits ne revendiquant pas d'effet positif pour la santé et moins de 30mg/ml (un taux qui pourrait être abaissé à 24 ou 20mg/ml comme en France) de nicotine tout en imposant des règles afin que les produits soient de plus en plus sûrs et qu'ils ne soient pas utilisés par les non-fumeurs ni pour la promotion du tabac.

Brice Lepoutre, président de l'Aiduce, et le professeur Bertrand Dautzenberg, président de l'OFT, l'affirment d'une même voix : « **D'accord** pour normer et encadrer le marché de l'e-cigarette dans le souci d'apporter avant tout qualité et transparence aux citoyens européens vapoteurs, sans chercher à inciter les adolescents et les non-fumeurs.

Pas d'accord pour donner un statut pharmaceutique exclusif à l'e-cigarette. Il faut laisser l'e-cigarette facilement accessible aux fumeurs dans tous les pays européens ; plus le produit est accessible aux fumeurs, plus ils seront nombreux à quitter le tabac. »

La décision sur le statut de l'e-cigarette pour les 20 ans à venir se prendra à Strasbourg⁵ le 8 octobre prochain avec le vote par le parlement européen de la directive sur les produits du tabac.

Les deux associations demandent à tous les députés de ne pas suivre les lobbies du tabac qui veulent saboter la directive, de ne pas suivre les lobbies de l'industrie pharmaceutique qui revendiquent un statut pharmaceutique exclusif, mais d'écouter le point de vue des associations vraiment indépendantes de consommateurs d'e-cigarettes comme l'Aiduce ou des acteurs de santé publique comme l'OFT qui ont analysé en profondeur les conséquences néfastes d'un statut pharmaceutique exclusif afin de poursuivre le développement du produit qui commence à montrer que le bénéfice de santé publique est bien réel.

Non au statut pharmaceutique exclusif de l'e-cigarette dans tous les pays européens !

Contacts OFT : Pr Bertrand Dautzenberg, président • 06 13 43 70 48 • b.dautzenberg@ofta-asso.fr

OFT • Tél. : 01 43 25 19 65 • 66, boulevard Saint-Michel • 75006 Paris

Contacts AIDUCE : Brice Lepoutre, président • brice.lepoutre@aiduce.fr • 28, rue Colbert • 91560 Crosne

¹ Rapport OFT www.ofta-asso.fr/index.php/component/content/article/156-news/725-rapport-sur-l-e-cigarette

² www.mhra.gov.uk/home/groups/comms-ic/documents/websiteresources/con286835.pdf

³ <http://lemag.aiduce.fr/?magPdf=HS01>

⁴ www.scribd.com/doc/171395066/20130927-Alde-Draft-Am-New-on-E-cig

⁵ www.aiduce.fr/en-route-rassemblement-parlement-europeen www.aiduce.fr/petition